



Hautes-Alpes
le département

**RECUEIL DES ACTES
DEPARTEMENTAUX**

hors arrêtés de voirie

**PUBLIÉ SUR LE SITE DU DEPARTEMENT LE
5 septembre 2024**

LISTE DES ACTES PUBLIES

❖ Délégations de signature :

- M. Cyril BENOIT (abrogation)
- Mme Françoise SCHMITT
- M. Vincent GRANDJEAN
- M. Nicolas ESNAULT

❖ Personnel départemental :

- ✓ Recrutements / affectations :
 - Mme Christine DAVID (2 documents)
 - Mme Françoise SCHMITT
 - M. Vincent GRANDJEAN
 - M. Nicolas ESNAULT
 - M. Olivier VILFROY

- ✓ Autres :
 - Mme Julie BARTHELEMI
 - Mme Axelle ANGLADA

DELEGATIONS DE SIGNATURE

Secrétariat Général

Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public

ARRÊTE du **05 SEP. 2024**

Objet : Abrogation de délégation de signature à M. Cyril BENOIT, Directeur des Finances

LE PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** les dispositions des articles L. 3221-3 et L. 3221-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération n° CD-21-07-746 du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président du Département,
- Vu** la décision d'affectation du Président du Département des Hautes-Alpes du 22 janvier 2024 nommant M. Cyril BENOIT, Directeur des Finances, à compter du 1^{er} janvier 2024,
- Vu** le courrier du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes en date du 21 mai 2024 actant du départ définitif de la Collectivité de M. Cyril BENOIT, Directeur des Finances, le 16 août 2024,
- Sur** proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE

Article 1

Le présent arrêté abroge et se substitue à celui du 6 février 2024 donnant délégation de signature à M. Cyril BENOIT, Directeur des Finances.

Article 2

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du département et notifié à l'intéressé.

Article 3

En application des dispositions des articles R. 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ainsi que de sa transmission au représentant de l'État, faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Marseille, 31 rue Jean-François LECA, 13235 Marseille Cedex 02. En application des dispositions des articles R. 414-7 et suivants du Code de Justice Administrative, ce recours peut être effectué par voie dématérialisée avec l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Dans ce même délai, une demande de recours gracieux peut être adressée (en recommandé avec accusé de réception) auprès de Monsieur le Président du Département des Hautes-Alpes (Place Saint-Arnoux, CS 66005, 05008 Gap CEDEX), cette démarche interrompant le délai de recours contentieux.

Flux dématérialisés :

- Direction Générale des Services
- Direction Générale Adjointe du Pôle
- Contrôle de Légalité

Copies :

- Dossier de l'agent
- Paierie départementale
- Site internet du Département

<p>- NOTIFICATION -</p> <p>NOM</p> <p>PRENOM</p> <p>DATE</p> <p>Signature</p>
--

Signé électroniquement par **Jean-Marie BERNARD**
Date de signature : 05/09/2024
Qualité : Président du Conseil Départemental

**Le Président du Département
des Hautes-Alpes**

Jean-Marie BERNARD

Secrétariat Général

Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public

ARRETE du **05 SEP. 2024**

Objet : Délégation de signature à Mme Françoise SCHMITT, Directrice des Bâtiments

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** les dispositions des articles L. 3221-3 et L. 3221-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération n° CD-21-07-746 du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président du Département,
- Vu** la décision d'affectation du Président du Département du 26 août 2024 nommant Mme Françoise SCHMITT, Directrice des Bâtiments, à compter du 7 août 2024,
- Sur** proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE

Article 1 :

A compter de la date du présent arrêté, délégation de signature est donnée à Mme Françoise SCHMITT, Directrice des Bâtiments, à l'effet de signer les éléments suivants :

- ✓ toute correspondance de la Direction, relevant de la gestion courante, administrative et technique, en direction de l'utilisateur du service public départemental,
- ✓ toute correspondance de la Direction concernant les demandes de renseignements et réponses d'ordre strictement technique ou administratif, à destination du représentant de l'État dans le département, des élus locaux et des partenaires institutionnels et associatifs,
- ✓ toute pièce accompagnant une demande de versement de subvention, attestant de la liquidation de la dépense ou l'encaissement de la recette,
- ✓ octroi des congés annuels ordinaires, état de frais de déplacement, ordre de mission ponctuel et autorisation de circulation dans le périmètre des Hautes-Alpes et en départements limitrophes, concernant les personnels placés sous son autorité,

- ✓ engagement de la dépense de gestion courante ainsi que tous les marchés du même montant, à hauteur maximale de 20 000 € HT,
- ✓ ordre de service et décompte général définitif relatifs aux marchés formalisés passés par le Département,
- ✓ demande de certificat d'urbanisme, autorisation de défrichement, demande de permis de construire et de déclaration de travaux,
- ✓ déclaration préalable d'ouverture de chantier adressée à la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS), la CRAM, l'OPPBTB,
- ✓ dépôt de plainte au nom et pour le compte du Département,

Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département et notifié à la personne intéressée.

Article 3 :

En application des dispositions des articles R. 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ainsi que de sa transmission au représentant de l'État, faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Marseille, 31 rue Jean-François LECA, 13235 Marseille Cedex 02. En application des dispositions des articles R. 414-7 et suivants du Code de Justice Administrative, ce recours peut être effectué par voie dématérialisée avec l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Dans ce même délai, une demande de recours gracieux peut être adressée (en recommandé avec accusé de réception) auprès de Monsieur le Président du Département des Hautes-Alpes (Place Saint-Arnoux, CS 66005, 05008 GAP CEDEX), cette démarche interrompant le délai de recours contentieux.

Flux dématérialisés :

- Direction Générale des Services
- Direction Générale Adjointe du Pôle
- Contrôle de Légalité

Copies :

- Dossier de l'agent
- Paierie départementale
- Site internet du Département

- NOTIFICATION -

NOM

PRENOM

DATE

Signature

Signé électroniquement par

Date de signature : 05/09/2024

Qualité : Président du Conseil Départemental

Le Président du Département
des Hautes-Alpes

Jean-Marie BERNARD

Secrétariat Général

Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public

ARRETE du **05 SEP. 2024**

Objet : Délégation de signature à M. Vincent GRANDJEAN, Conseiller info énergie

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** les dispositions des articles L. 3221-3 et L. 3221-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération n° CD-21-07-746 du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président du Département,
- Vu** la décision d'affectation du Président du Département des Hautes-Alpes du 26 août 2024 nommant M. Vincent GRANDJEAN, Conseiller info énergie au sein du service Aménagement Territorial du Conseil Départemental des Hautes-Alpes, à compter du 1^{er} mars 2024,
- Sur** proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE

Article 1 :

A compter de la date du présent arrêté, délégation de signature est donnée à M. Vincent GRANDJEAN, Conseiller info énergie, à l'effet de signer l'élément suivant :

- ✓ Formulaire Ma Prime Rénov', intitulé « Justificatif de prise de contact ».

Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département et notifié à la personne intéressée.

Article 3 :

En application des dispositions des articles R. 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ainsi que de sa transmission au représentant de l'État, faire l'objet d'un

Envoyé en préfecture le 05/09/2024

Reçu en préfecture le 05/09/2024

Publié le

S²LOW

ID : 005-220500011-20240827-AR240827003-AR

recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Marseille, 31 rue Jean-François LECA, 13235 Marseille Cedex 02. En application des dispositions des articles R. 414-7 et suivants du Code de Justice Administrative, ce recours peut être effectué par voie dématérialisée avec l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Dans ce même délai, une demande de recours gracieux peut être adressée (en recommandé avec accusé de réception) auprès de Monsieur le Président du Département des Hautes-Alpes (Place Saint-Arnoux, CS 66005, 05008 Gap Cedex), cette démarche interrompant le délai de recours contentieux.

Flux dématérialisés :

- Direction Générale des Services
- Direction Générale Adjointe du Pôle
- Supérieur hiérarchique direct de l'agent
- Contrôle de Légalité

Copies :

- Dossier de l'agent
- Paierie départementale
- Site internet du Département

- NOTIFICATION -

NOM

PRENOM

DATE

Signature

Signé électroniquement par : Jean-Marie BERNARD
Date de signature : 05/09/2024
Qualité : Président du Conseil Départemental

Le Président du Département
des Hautes-Alpes

Jean-Marie BERNARD

Secrétariat Général

Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public

ARRETE du **05 SEP. 2024**

Objet : Délégation de signature à M. Nicolas ESNAULT, Conseiller info énergie

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** les dispositions des articles L. 3221-3 et L. 3221-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération n° CD-21-07-746 du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président du Département,
- Vu** la décision d'affectation du Président du Département des Hautes-Alpes du 26 août 2024 nommant M. Nicolas ESNAULT, Conseiller info énergie au sein du service Aménagement Territorial du Conseil Départemental des Hautes-Alpes, à compter du 1^{er} février 2024,
- Sur** proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE

Article 1 :

A compter de la date du présent arrêté, délégation de signature est donnée à M. Nicolas ESNAULT, Conseiller info énergie, à l'effet de signer l'élément suivant :

- ✓ Formulaire 'Ma Prime Rénov', intitulé « Justificatif de prise de contact ».

Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département et notifié à la personne intéressée.

Article 3 :

En application des dispositions des articles R. 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ainsi que de sa transmission au représentant de l'État, faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Marseille,



31 rue Jean-François LECA, 13235 Marseille Cedex 02. En application des dispositions des articles R. 414-7 et suivants du Code de Justice Administrative, ce recours peut être effectué par voie dématérialisée avec l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Dans ce même délai, une demande de recours gracieux peut être adressée (en recommandé avec accusé de réception) auprès de Monsieur le Président du Département des Hautes-Alpes (Place Saint-Arnoux, CS 66005, 05008 Gap Cedex), cette démarche interrompant le délai de recours contentieux.

Flux dématérialisés :

- Direction Générale des Services
- Direction Générale Adjointe du Pôle
- Supérieur hiérarchique direct de l'agent
- Contrôle de Légalité

Copies :

- Dossier de l'agent
- Paierie départementale
- Site internet du Département

<p>- NOTIFICATION -</p> <p>NOM</p> <p>PRENOM</p> <p>DATE</p> <p>Signature</p>
--

Signé électroniquement par : Jean-Marie BERNARD
Date de signature : 05/09/2024
Qualité : Président du Conseil Départemental

Le Président du Département
des Hautes-Alpes

Jean-Marie BERNARD

PERSONNEL DEPARTEMENTAL

RECRUTEMENTS / AFFECTATIONS

Gap, le **23 AOUT 2024**

DECISION D'AFFECTATION

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** le recrutement de Madame DAVID Christine par voie de mutation ;
- VU** la publication de la vacance de l'emploi de Relieur-restaurateur coordinateur de l'atelier de conservation-restauration ;
- SUR** proposition de la Directrice Générale Adjointe chargée du Pôle Cohésion Sociale et Solidarités ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1er :** Madame DAVID Christine, Agent de maîtrise principal, est affectée sur le poste de Relieur-restaurateur coordinateur de l'atelier de conservation-restauration (cotation RIFSEEP C2) au sein des Archives Départementales, à compter du 1^{er} septembre 2024.
- ARTICLE 2 :** La résidence administrative de Madame DAVID Christine est fixée aux Archives départementales à Gap.

NOTIFICATION

NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Madame DAVID Christine
- Référent fonctionnel
- Direction du Numérique, de la Modernisation et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier



Direction des Ressources Humaines

ARRETE DU . 2 SEP. 2024

OBJET : Recrutement, par voie de mutation, de Madame DAVID Christine dans le cadre d'emplois des Agents de maîtrise territoriaux, au grade d'Agent de maîtrise principal.

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux ;
- VU** le décret n°88-548 du 6 mai 1988 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux Agents de Maîtrise Territoriaux ;
- VU** le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- VU** le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- VU** la déclaration de vacance de poste n° V005240101313883001 effectuée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes ;
- VU** l'avis favorable de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Somme, au recrutement par voie de mutation de Madame DAVID Christine dans les services du Département des Hautes-Alpes, à compter du 1^{er} septembre 2024 ;
- VU** la dernière situation administrative de Madame DAVID Christine dans sa collectivité d'origine, la classant au 8^{ème} échelon (IB 526 – IM 451) du grade d'Agent de maîtrise principal avec une ancienneté d'échelon retenue au 6 septembre 2023 ;
- SUR** proposition de M. le Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Madame DAVID Christine est recrutée par voie de mutation Département des Hautes-Alpes dans le cadre d'emplois des Agents de maîtrise territoriaux, à compter du 1^{er} septembre 2024.

ARTICLE 2 : Compte tenu de sa situation administrative antérieure, Madame DAVID Christine est classée et rémunérée comme suit :

Au 1^{er} septembre 2024 :

Agent de maîtrise principal

8^{ème} échelon (IB 526 – IM 451)

avec une ancienneté retenue au 6 septembre 2023

ARTICLE 3 : La résidence administrative de Madame DAVID Christine est fixée aux Archives Départementales à GAP.

ARTICLE 4 : Madame DAVID Christine exercera ses fonctions sur un poste à temps complet.

ARTICLE 5 : L'intéressée dispose en cas de contestation, d'un délai de deux mois à dater de la réception du présent arrêté pour déposer un recours devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, l'intéressée peut également déposer un recours gracieux auprès de M. le Président du Département des Hautes-Alpes, cette démarche suspendant le délai du recours contentieux.

ARTICLE 6 : M. le Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

NOTIFICATION

NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Le Président

Jean-Marie BERNARD

DESTINATAIRES :

- Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Somme
- Madame DAVID Christine
- Paye
- Dossier

FLUX DEMATERIALISE :

- Contrôle de légalité
- Recueil des Actes Administratifs

Gap, le 26 AOUT 2024

DECISION D'AFFECTATION

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU la publication de la vacance de l'emploi de Directeur des Bâtiments

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} : À compter du 7 août 2024, Madame Françoise SCHMITT, Ingénieur principal contractuelle, est affectée à la Direction des Bâtiments en qualité de Directeur des bâtiments (cotation RIFSEEP A2).

ARTICLE 2 : La résidence administrative de Madame Françoise SCHMITT est fixée au Site Saint-Louis.

NOTIFICATION

NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Madame Françoise SCHMITT
- Référent fonctionnel
- Direction du Numérique, de la Modernisation et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 26 AOUT 2024

**DECISION D'AFFECTATION
SUITE A CHANGEMENT D'ORGANIGRAMME**

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU la publication de la vacance de l'emploi de Conseiller Info Energie

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} : À compter du 1^{er} mars 2024, Monsieur Vincent GRANDJEAN, Technicien contractuel, est affecté au service Aménagement Territorial en qualité de Conseiller info énergie (cotation RIFSEEP B2).

ARTICLE 2 : La résidence administrative de Monsieur Vincent GRANDJEAN est fixée au Site Saint-Louis.

NOTIFICATION

NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Monsieur Vincent GRANDJEAN
- Référent fonctionnel
- Direction du Numérique, de la Modernisation et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 26 AOUT 2024

**DECISION D'AFFECTATION
SUITE A CHANGEMENT D'ORGANIGRAMME**

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU la publication de la vacance de l'emploi de Conseiller Info Energie

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} : À compter du 1^{er} février 2024, Monsieur Nicolas ESNAULT, Technicien contractuel, est affecté au service Aménagement Territorial en qualité de Conseiller info énergie (cotation RIFSEEP B2).

ARTICLE 2 : La résidence administrative de Monsieur Nicolas ESNAULT est fixée au Site Saint-Louis.

NOTIFICATION

NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Monsieur Nicolas ESNAULT
- Référent fonctionnel
- Direction du Numérique, de la Modernisation et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 9 AOÛT 2024

DECISION D'AFFECTATION

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** la demande de mobilité interne de Monsieur Olivier VILFROY ;
- VU** la publication de la vacance de l'emploi Assistant socio-éducatif ;
- SUR** l'avis favorable de la Directrice Générale Adjointe du Pôle d'affectation de l'agent ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1 :** Monsieur Olivier VILFROY, Assistant socio-éducatif, est affecté sur le poste de Référent Enfance et Famille (cotation RIFSEEP A4) au sein de l'Agence Territoriale Cohésion Sociale Gap Durance – Maison des Solidarités les Fangerots, à compter du 1^{er} août 2024.
- ARTICLE 2 :** La résidence administrative de Monsieur Olivier VILFROY est fixée à la Maison des Solidarités les Fangerots à Gap.

NOTIFICATION

NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale Adjointe
chargée du Pôle Cohésion Sociale
et Solidarités
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

Marie LAUZE

DESTINATAIRES :

- La chef de l'Agence Territoriale de la Cohésion Sociale Gap-Durance
- L'Agent
- Paye
- Dossier
- Référent fonctionnel
- Direction du Numérique, de la Modernisation et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

AUTRES



Direction des Ressources Humaines

ARRETE DU **20 AOUT 2024**

OBJET : Intégration suite détachement de Madame Julie BARTHELEMI, dans le cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux, au grade d'Adjoint administratif.

LE PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
- VU** le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- VU** le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- VU** le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;
- VU** la demande d'intégration de Madame Julie BARTHELEMI, dans le cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux ;
- VU** la dernière situation administrative de Madame Julie BARTHELEMI, au grade d'Adjoint administratif, 7^{ème} échelon (IB 381 – IM 372) avec une ancienneté retenue au 31 octobre 2021 ;
- SUR** la proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Madame Julie BARTHELEMI est intégrée suite à sa fin de détachement de la Fonction Publique Hospitalière dans le cadre d'emplois des Adjoint administratifs territoriaux, au grade d'Adjoint administratif, **à compter du 5 septembre 2024.**

ARTICLE 2 : Compte tenu de sa situation administrative antérieure, Madame Julie BARTHELEMI est classée et rémunérée comme suit :

Au 5 septembre 2024 :

Adjoint administratif

7^{ème} échelon (IB 381 – IM 372)

avec une ancienneté retenue au 31 octobre 2021

ARTICLE 3 : Madame Julie BARTHELEMI devra suivre une formation conformément aux dispositions des décrets n°2008-512 et n°2008-513 du 29 mai 2008 relatifs à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux et au décret statutaire du cadre d'emplois dont elle relève.

ARTICLE 4 : L'intéressée dispose en cas de contestation, d'un délai de deux mois à dater de la réception du présent arrêté pour déposer un recours devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, ou par l'application Télérécourse citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, l'intéressée peut également déposer un recours gracieux auprès de M. le Président du Département des Hautes-Alpes, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

NOTIFICATION

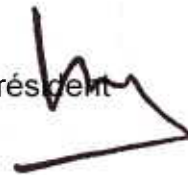
NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Le Président



Jean-Marie BERNARD

DESTINATAIRES :

- Monsieur le Directeur du L.D.V.H.A.
- Madame Julie BARTHELEMI
- Paye
- Contrôle de légalité
- Dossier
- Publié sur le site Internet du Département



Direction des Ressources Humaines

ARRETE DU 20 AOUT 2024

OBJET : Intégration suite détachement de Madame Axelle ANGLADA, dans le cadre d'emplois des Pédicures Podologues, Ergothérapeutes, Psychomotriciens Orthoptistes, Technicien de Laboratoire, Manipulateurs, Préparateurs en Pharmacie et Diététiciens, au grade de Pédicures Podologues, Ergothérapeutes, Psychomotriciens Orthoptistes, Technicien de Laboratoire, Manipulateurs, Préparateurs en Pharmacie et Diététiciens.

LE PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** le décret n° 2020-1174 du 25 septembre 2020 portant statut particulier du cadre d'emplois des pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale territoriaux
- VU** le décret n° 2020-1176 du 25 septembre 2020 portant échelonnement indiciaire applicable aux pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptiste et manipulateurs d'électroradiologie médicale territoriaux de la catégorie A
- VU** le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation
- VU** la demande d'intégration de Madame Axelle ANGLADA, dans le cadre d'emplois des Pédicures Podologues, Ergothérapeutes, Psychomotriciens Orthoptistes, Technicien de Laboratoire, Manipulateurs, Préparateurs en Pharmacie et Diététiciens ;
- VU** la dernière situation administrative de Madame Axelle ANGLADA, au grade de Pédicures Podologues, Ergothérapeutes, Psychomotriciens Orthoptistes, Technicien de Laboratoire, Manipulateurs, Préparateurs en Pharmacie et Diététiciens, 4^{ème} échelon (IB 544 – IM 468) avec une ancienneté retenue au 1^{er} juillet 2024 ;
- SUR** la proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Madame Axelle ANGLADA est intégrée suite à sa fin de détachement de la Fonction Publique Hospitalière, au grade de Pédicures Podologues, Ergothérapeutes, Psychomotriciens Orthoptistes, Technicien de Laboratoire, Manipulateurs, Préparateurs en Pharmacie et Diététiciens, **à compter du 1^{er} septembre 2024.**

ARTICLE 2 : Compte tenu de sa situation administrative antérieure, Madame Axelle ANGLADA est classée et rémunérée comme suit :

Au 1^{er} septembre 2024 :

Pédicures Podologues, Ergothérapeutes, Psychomotriciens Orthoptistes, Technicien de Laboratoire, Manipulateurs, Préparateurs en Pharmacie et Diététiciens

4^{ème} échelon (IB 544 – IM 468)

avec une ancienneté retenue au 1^{er} juillet 2024

ARTICLE 3 : Madame Axelle ANGLADA devra suivre une formation conformément aux dispositions des décrets n°2008-512 et n°2008-513 du 29 mai 2008 relatifs à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux et au décret statutaire du cadre d'emplois dont elle relève.

ARTICLE 4 : L'intéressée dispose en cas de contestation, d'un délai de deux mois à dater de la réception du présent arrêté pour déposer un recours devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, l'intéressée peut également déposer un recours gracieux auprès de M. le Président du Département des Hautes-Alpes, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

NOTIFICATION

NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Le Président

Jean-Marie BERNARD

DESTINATAIRES :

- Monsieur le Directeur du L.D.V.H.A.
- Madame Axelle ANGLADA
- Paye
- Contrôle de légalité
- Dossier
- Publié sur le site Internet du Département